Informations de base

2008/2564(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la hausse des prix des denrées alimentaires dans l'UE et les pays en développement **Subject** 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur 5.10.02 Politique des prix, stabilité des prix 6.30 Coopération au développement 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	

Acteurs principaux

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Développement	MICHEL Louis

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/04/2008	Débat en plénière		Résumé
22/05/2008	Décision du Parlement	T6-0229/2008	Résumé
22/05/2008	Résultat du vote au parlement		
22/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/2564(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0217/2008	22/05/2008	

Proposition de résolution		B6-0221/2008	22/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0222/2008	22/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0225/2008	22/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0229/2008	22/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0232/2008	22/05/2008	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0229/2008	22/05/2008	Résumé

Résolution sur la hausse des prix des denrées alimentaires dans l'UE et les pays en développement

2008/2564(RSP) - 22/05/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Á la suite du débat qui a eu lieu le 22 avril 2008, le Parlement européen a adopté par 485 voix pour, 52 voix contre et 7 abstentions, une résolution sur la hausse des prix des denrées alimentaires dans l'UE et les pays en développement.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, UEN, GUE/NGL.

Droit à l'alimentation : avec 2 milliards de personnes vivant toujours dans une pauvreté extrême et 850 millions d'êtres humains qui souffrent chaque jour de la faim, les députés soulignent le caractère fondamental du droit à l'alimentation et la nécessité d'améliorer l'accès par tous et à tout moment à une alimentation suffisante pour une vie active et saine. Ils soulignent également que les États ont l'obligation de protéger, de respecter et de faire respecter ce droit humain fondamental.

Le Parlement demande au Conseil de confirmer son attachement aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD en réaffirmant ses engagements en matière de financement et en adoptant un plan d'action de l'UE lors du Conseil européen de juin 2008. Il invite également la Commission à analyser l'impact de la spéculation sur les prix des denrées alimentaires et à présenter des mesures appropriées sur la base de cette analyse.

Production alimentaire durable : les députés soulignent que l'approvisionnement en denrées alimentaires de toutes les personnes partout dans le monde devrait prendre le pas sur tout autre objectif et que les denrées alimentaires devraient être disponibles à des prix raisonnables. Ils rappellent la nécessité d'assurer une régulation intérieure et mondiale des marchés agricoles, dans l'intérêt du pouvoir d'achat des consommateurs, des revenus des agriculteurs, des industries de transformation et d'une politique alimentaire durable de l'Union.

Soulignant que les stocks actuels de céréales de l'Union permettraient de tenir 30 jours au maximum, les députés se demandent si le niveau de nos stocks alimentaires est suffisant, en particulier si des crises devaient se produire. Ils invitent la Commission à élaborer des stratégies visant à mettre en place des stocks alimentaires pour prévenir les crises à l'avenir et demandent d'améliorer les prévisions en matière de production agricole afin de pouvoir identifier beaucoup plus tôt les tendances dominantes de l'offre alimentaire mondiale.

Les députés estiment qu'il convient de donner la priorité aux denrées alimentaires sur les carburants, et que la production de biocarburants doit être liée à des critères de durabilité stricts. Le Parlement admet par ailleurs que le subventionnement par l'UE des cultures destinées à la production de biocarburants ne se justifie plus, mais fait remarquer que 2 à 3% seulement des terres agricoles de l'Union européenne sont actuellement affectées à ce genre de production.

La Commission et les États membres sont invités à faire davantage pour promouvoir l'utilisation et la production des bioénergies de seconde génération, qui transforment le fumier et les déchets agricoles plutôt que des produits agricoles primaires.

La crise actuelle nécessite une discussion immédiate entre les institutions européennes et les États membres sur le rôle que peut jouer la biotechnologie moderne afin d'assurer la production continue de denrées alimentaires à des prix raisonnable, estiment les députés.

Amélioration des politiques de développement : le Parlement demande une augmentation urgente et substantielle des investissements dans l'agriculture, l'aquaculture, le développement rural et l'agro-industrie dans les pays en développement, centrée sur les agriculteurs pauvres et les petites exploitations utilisant des systèmes de production alimentaire agro-écologique. Rappelant que 75% de la population pauvre mondiale vit dans des zones rurales (alors que 4% seulement de l'aide publique au développement (APD) est consacrée à l'agriculture), les députés invitent la Commission et les États membres à mieux tenir compte de la question de l'agriculture dans leurs politiques de développement, à promouvoir l'adaptation de la programmation du 10e Fonds européen de développement (FED) et à réexaminer les documents de stratégie par pays afin de donner une priorité plus élevée à l'agriculture.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est invitée à étudier la possibilité de mettre en place sans plus tarder un fonds de garantie destiné à promouvoir des modèles nationaux de microcrédit, de prêt et de couverture des risques en phase avec les besoins des producteurs locaux de denrées alimentaires, notamment dans les pays en développement les plus pauvres.

Les députés soulignent la nécessité d'une coopération en matière de changement climatique entre l'Union et les pays en développement, de même que l'importance d'investissements appropriés dans le domaine de la recherche, avec l'objectif de faire progresser les rendements dans toutes les régions du monde. La communauté internationale est invitée à intensifier ses efforts de lutte contre la désertification, la dégradation des sols et les sécheresses, de façon à améliorer la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, en particulier dans les pays pauvres.

Le Parlement estime enfin que les pays doivent avoir le droit à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire, et qu'ils ont le droit de protéger leur marché contre des importations de produits subventionnés.

Commerce international équitable : les députés estiment que l'ouverture des marchés agricoles doit s'effectuer de façon progressive, en fonction de l'évolution de chaque pays en développement et sur la base de règles commerciales équitables d'un point de vue social et rationnelles d'un point de vue environnemental. Les produits sensibles, qui répondent à des besoins de base pour les populations des pays en développement ou présentent une importance particulière pour la sécurité alimentaire et le développement rural dans les pays en développement, devraient être exclus de la libéralisation totale, afin de prévenir des dommages irréversibles pour les producteurs locaux.

Le Parlement souligne que, dans les négociations actuelles sur les accords de partenariat économique (APE), la priorité de la Commission doit être de répondre aux besoins de développement exprimés par les pays ACP. Les APE devront toutefois s'accompagner des nouveaux financements promis par l'initiative « Aide pour le commerce » (2 milliards d'euros par an d'ici 2010) et de la promotion de l'intégration régionale.

Le résultat du cycle de Doha devrait apporter des incitants positifs aux pays en développement à investir dans leur agriculture et leur production alimentaire.

Les députés souhaitent aussi promouvoir le commerce équitable et d'autres régimes éthiques qui contribuent à relever les normes sociales et environnementales en soutenant les petits producteurs.